DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 12 MAI 2025

Date de convocation : 6 mai 2025
Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi douze mai, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur COLAS Christian, Maire.
Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, d'HÉROUVILLE Emmanuel, ARNOULT Dominique, MARIE Olivier, CARROUÉE Henri, NOËL Samuel, BOUREY Anne, PONSIGNON Eric, PACAUD Anne-Christine, CUISINIER Quentin, MORDELET Jonathan.
Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : Mesdames et Messieurs d'HÉROUVILLE Yolande, pouvoir à M. d'HÉROUVILLE Emmanuel, DEREAU-FRAUDET Adeline, pouvoir à Mme PACAUD Anne-Christine, DAVID Patrick, pouvoir à M. CUISINIER Quentin.
Etait absente : Madame QUELIN Sophie.
Secrétaire de séance : Monsieur CARROUÉE Henri.

La séance est ouverte à 18 h 00.

IMMEUBLE DU 1BIS ROUTE DE SOUVIGNY : DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPFLI

Compte tenu de l'état de délabrement intérieur de l'immeuble (que ce soit au n° 1 ou au n° 1bis), et du fait que la Commune soit propriétaire du n° 1 (soit une 'moitié' seulement du bâtiment), il s'avère nécessaire de mettre en sécurité l'ensemble de l'immeuble sur rue en raison du risque de chutes d'éléments de construction : morceaux de gouttière, ardoises de toiture, crépis de façade, briques de cheminées. Pour ce faire, il est nécessaire de faire 'réagir' les propriétaires de la partie identifiée comme le 1bis Route de Souvigny....
Or, malgré des relances régulières, l'Office Notarial qui doit représenter les propriétaires ne répond pas à nos sollicitations... Pour nous aider à 'démêler' cette situation, une possibilité est ainsi de passer par l'EPFLI (Etablissement Public Foncier du Loiret) dont c'est l'activité avec celle qui consistera ensuite à aider au portage financier et règlementaire pour les études et travaux qui seront nécessaires à la remise en état sécurisé.
Le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser le Maire à formuler une demande d'intervention auprès de l'EPFLI pour envisager les options possibles de remise en état sécurisé de cet ensemble immobilier.

RENOUVELLEMENT CONVENTION RELAIS HERTZIEN AVEC LE DÉPARTEMENT

Sur instructions du Département, le 31 Aout 2006 la Commune a signé avec Médialys une Convention d'occupation de terrain pour installer des pylônes de communication et ce pour une durée de 19 ans. Cette Convention arrive à expiration cette année. Le Département, qui était responsable de l'attribution de cette DSP, a repris les équipements et a décidé d'assurer en Régie le Service Communication. Il propose donc de renouveler pour 12 ans par Convention, la mise à disposition des terrains aux mêmes conditions.
Le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser le Maire à signer l'Avenant de Prorogation à Convention présenté par le Département.

CONTRATS D'ÉTÉ 2025

Comme chaque année, en période d'été et d'accroissement d'activité pour les espaces verts et l'entretien des locaux communaux, il est proposé de prendre en CDD plusieurs jeunes habitants du village, de 16 à 18 ans, pour accompagner les agents communaux. La dépense a été budgétée. Le Conseil Municipal donne son accord pour valider cette proposition, comme les années précédentes.

FLEURISSEMENT 2025

Il est proposé au Conseil Municipal d'organiser un concours du Fleurissement du village pour 2025 dans les conditions techniques et budgétaires devenues habituelles (plusieurs élus constitués en 'jury' parcourent le village - en Juin et juillet- et proposent une quinzaine de 'nominés). Un budget, équivalent à celui de 2024, a été prévu pour 2025.
Le Conseil Municipal donne son accord pour organiser ce concours, comme les années précédentes.

LOGEMENTS VACANTS

Avec les pressions régulières déjà signalées (la Loi ZAN, les études en cours sur le PLUi, les demandes récurrentes de logements locatifs dans nos villages, la nécessité de prendre en compte l'aspect 'patrimonial' architectural du bourg...) il est de plus en plus souvent évoqué la problématique dite des « locaux vacants » et donc de la nécessité de réfléchir à une campagne d'identification, de concertation et de mobilisation des propriétaires concernés. Cette réflexion pourra aller jusqu'à conduire à envisager une « prime de non-vacance » ou une « taxe d'habitation vacante » ou même les deux simultanément.
Un groupe de réflexion se réunira prochainement autour du Maire pour discuter plus avant de cette problématique.

BORNE DE RECHARGE POUR VOITURES ÉLECTRIQUES

Le Département a préparé un Plan de mise en place de Bornes de Recharge Electrique et il est programmé une borne « charge rapide » à Isdes pour 2030 : il nous est demandé de proposer un emplacement.
Une localisation possible pourrait être le Parking de l'Eglise.
Le Conseil Municipal donne son accord pour installer cette borne de recharge électrique sur le parking de l'église, comme proposé. L'emplacement précis devra toutefois faire l'objet d'une nouvelle discussion le moment venu.

PROJETS EXTENSION RÉSEAU AEP

La loi sur le « Droit à l'Eau Potable » entrainera 'à terme' l'obligation pour les Communes d'alimenter en eau traitée l'ensemble des habitations, même en dehors du bourg, et donc des 'Ecarts'.
Des demandes de ces « Ecarts » sont 'en suspens' depuis plusieurs années et l'argument de la Commune pour non-distribution est celui du coût de l'investissement par rapport à la consommation prévisible, entrainant nécessairement une participation financière conséquente de la part des futurs abonnés.
Par ailleurs les études actuelles de la Communauté de Communes sur la mutualisation Eau et Assainissement vont dans ce sens et demandent aux Communes leurs prévisions sur ce sujet.
Aussi, il est proposé au Conseil de commencer à faire faire des 'estimations' pour l'alimentation des écarts les plus proches du bourg et de réfléchir aux possibilités de financement adaptées.
Le Conseil Municipal donne son accord pour entreprendre cette recherche d'estimations afin d'étayer les réflexions à venir sur la faisabilité ou non des extensions demandées.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Comme chaque année, la question du service de Garderie Périscolaire est posée, puisqu'il s'agit d'un service 'non obligatoire' de la Commune. On constate, depuis plusieurs années, une baisse régulière du nombre d'enfants confiés ainsi qu'une répartition variable des présences au cours des horaires affichés, ce qui accroit inévitablement le montant de la subvention accordée par la Commune aux familles concernées.
Le Conseil Municipal, après en avoir longuement délibéré, décide de :

- continuer le principe de l'inscription annuelle, du forfait mensuel, de le fixer à 30 €/mois par enfant à compter de la rentrée 2025 et de ne pas modifier l'amplitude des horaires (ouverture 7 h 15 le matin – clôture 18 h 30 le soir). En cas de dépassement des horaires d'ouverture, il sera ajouté une participation de 3 €. par quart d'heure et par enfant. Tout quart d'heure commencé sera dû. Les facturations seront émises à chaque fin de trimestre scolaire (décembre, mars et juillet).
- procéder à la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial sous contrat, pour la période du 1er septembre 2025 au 3 juillet 2026.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Devis du Feu d'artifice 2025 est examiné.
- La diffusion du Rapport CCVDS 2024 est effectuée.
- Une Réunion publique sur l'OLD (Obligation Légale de Débroussaillement) est organisée à la Salle des Fêtes de Cerdon le 18 juin à 18 h, avec la Préfecture.
- Avancement des travaux :
  Contrôle et démoussage de la toiture de l'Eglise : réalisé
  Mise en place et branchement de la Fibre à la Mairie et à la Bibliothèque : réalisé
  Remplacement du chauffe-eau gaz de la Salle des Fêtes par un chauffe-eau électrique : réalisé ;
  Commande de la rénovation du parquet Salle du Conseil passée : réalisation courant Septembre 2025.

La séance est levée à 20 h 00.

Pour extrait,
Le Maire,

C. COLAS.